

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

30 mai 2024

et qu'elle a été faite le

30 mai 2024

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 34

Absents suppléés : 2

Absents excusés : 12

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024_06_078

Objet :

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 6 juin 2024***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 juin

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : M. Alain GOUNAND **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Anne-Marie LONGY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIEN **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Jérôme FASSET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN **Our** : M. Segundo ALFONSO **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés : Etrepigny : M. Frédéric SIGNORI **Pagney** : Mme Agnès PASDELOUP

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Ougney** : M. Cédric IVANES **Ranchot** : M. Gérard ROBERT **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Emmanuel BARBERET

Procurations de vote :

Mandants : M. Gérard ROBERT (Ranchot), M. Ludovic DUVERNOIS (Taxenne)

Mandataires : Mme Séverine MARANO (Ranchot), M. Régis CHOPIN (Orchamps),

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h07 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- ***Elaboration d'un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la Médiathèque Jura Nord - (décision n° 067-2024)***

Titulaire : ABCD – 24 rue Maréchal – 75013 PARIS

Date de notification : 21 mars 2024

Montant : 19 235,00 € HT

b. Marché supérieur à 40 000 €

- ***Marché « Travaux d'assainissement sur la commune d'ORCHAMPS » - Avenant n°4 - (décision n° 068-2024)***

Titulaire : SAVEA – 3 route du Dôme – 69630 CHAPONOST

Date de notification : 15 janvier 2024

Cet avenant de transfert a pour objet d'acter la substitution de la société SAVEA à la société SYNTEA.

- ***Marché « Travaux d'assainissement et d'eau potable sur la commune de Vitreux » - DC4 « Mise à niveau d'ouvrage » - (décision n° 069-2023)***

Sous-traitant : ROGER MARTIN – Parc d'activité Au Sorbier à DANNEMARIE SUR CRETE (25410) de l'entreprise titulaire PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 25 mars 2024

Montant de la sous-traitance : 3 050,00 € HT

- ***Marché « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune de PAGNEY » - Avenant n°2 - (décision n° 070-2024)***

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 25 mars 2024

Montant de l'avenant : 62 840,14 € HT

- ***Marché « Travaux réseaux d'assainissement et d'eau potable à Vitreux - Lot n°1 » - Avenant n°3 - (décision n° 071-2023)***

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 25 mars 2024

Montant de l'avenant : 3 916,00 € HT

- **Marché « Réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées à Louvatange – Lot n°2 » - Avenant n°1 – (décision n° 072-2024)**

Titulaire : BENETRUY – 21 route de l'Abergement Les They – 39110 LEMUY

Date de notification : 20 mars 2024

Montant de l'avenant : – 8 993,00 € HT

- **Marché « Travaux d'assainissement – Création d'une nouvelle unité de traitement de 130 EH à Louvatange » - Avenant n°5 - (décision n° 074-2024)**

Titulaire : ORPEO – 486 rue Louis Rémy – 39570 MESSIA SUR SORNE

Date de notification : 22 mars 2024

Montant de l'avenant : 1 402,50 € HT

- **Marché « Travaux d'assainissement sur la commune d'ORCHAMPS » - Avenant °5 - (décision n° 075-2024)**

Titulaire : SAVEA– 3 route du Dôme – 69630 CHAPONOST

Date de notification : 22 mars 2024

Montant de l'avenant : – 71 328,86 € HT

- **Marché « Création de 2 postes de relevage et de 2 bassins de stockage de restitution d'une capacité de 90 m³ et de 150 m³ sur les communes respectives de SALANS et FRAISANS - Lot n°2 « PR et BSR » - Avenant n°1 - (décision n° 076-2024)**

Titulaire : HYDREA– 75 rue des Longues Rayes – ZAC – 66610 LACROIX SAINT OUEN

Date de notification : 8 avril 2024

Montant de l'avenant : 231 850,50 € HT

2. En matière de ressources humaines

- **Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel à FRAISANS - (décision n° 073-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Djanna MAKINO en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la médiathèque ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire, l'Académie et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable culture et associations, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR à AMANGE - (décision n° 077-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Lou GUIMARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'Ecole du Chat Perché à Orchamps ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège Mont Roland à DOLE - (décision n° 078-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Sarah GAETZ en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à ma médiathèque à Gendrey ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté

de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable du site, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR à AMANGE - (décision n° 079-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Camille DOUCHE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Orchamps ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Sabrina DAUMAS, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR à AMANGE - (décision n° 080-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Lynda ROLLAND en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dampierre ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Morgane MAQUART, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR à AMANGE - (décision n° 081-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Marine BUGUET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Montmirey-la-Ville ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Gaëlle LAFAYE, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Jacques Prévost à PESMES - (décision n° 082-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Alexia GRIEBELBAUER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dammartin Marpain ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Dylan DEGAUGUE, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Jacques Prévost à PESMES - (décision n° 083-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Lilou ANGEL en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Vitreux ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Elodie CAUTARD, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel à FRAISANS - (décision n° 084-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Cassie DAGNICOURT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kevin RIOTOT, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel à FRAISANS - (décision n° 085-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Kellya ROLLIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multiaccueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel à FRAISANS - (décision n° 086-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lise BOURGEOIS DESSUS en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la Médiathèque à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable du Pôle Culture et Vie associative, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel à FRAISANS - (décision n° 087-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Julia MAIRET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multiaccueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable de site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Mont Roland à DOLE - (décision n° 096-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Léane DEMILLIERE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la micro-crèche à Salans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable du site, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le lycée Nodier à DOLE - (décision n° 097-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Maël DA SILVA en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à GENDREY ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

- 3/ D'accepter que Madame Dorine GRENOT, Responsable du site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

The image shows a blue ink signature and an official circular stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'JURA NORD' at the bottom, with a central emblem. The signature is a large, stylized blue scribble that overlaps the stamp.